

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 6-11-1905 déléguant M. Pillias, administrateur adjoint des colonies, chef de cabinet du gouverneur par liudérin de la Côte Française des Somalis et Dépendances, pour procéder aux légli-sations des signatures aux lieu el place de M. Ormières, gouveneur par intérim de la Côte Français des Somalis.

n° 6-11-1905

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
13 octobre 1905

Numéro JO  
n° 108 du 01/11/1905

Date du numéro  
1 novembre 1905

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis el Dépendances

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 ;

### TEXTE INTÉGRAL

Art 1 – M, Pillias administrateur-adjoint des Colonies, chef de Cabinet du gouverneur par intérim, de la Côte Française des Somalis et dépendances., est délégué pour procéder aux légalisations des signatures aux lieu et place de M. Ormières, gouverneur principal de la Côte Française des Somalis el Dépendances.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera el inséré au Journal Officiel de la Colonie.

Signé :

**ORMIERES**